

Zeitschrift: Arbido-B : Bulletin
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 2 (1987)
Heft: 2

Rubrik: Mitteilungen VSB = Communications de l'ABS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mitteilungen VSA - Communications de l'AAS

Aus den Verhandlungen des
VSA-Vorstandes

Die erste Tagung des VSA-Vorstandes im Jahre 1987 fand am 14. Januar im Staatsarchiv Bern statt. Haupttraktandum war eine allfällige Beteiligung der VSA an der CH 91 im Rahmen von Projekt 5 "Unser Weg zur Freiheit" der Projektgemeinschaft Uri. Auf Antrag des Präsidenten, Anton Gössi (Staatsarchiv Luzern) beschloss der Vorstand nach eingehender Diskussion, von einer Beteiligung der VSA an der CH 91 abzusehen. Des weiteren wurde dem in-

haltlichen Konzept der beiden Redaktoren für ARBIDO zugestimmt. Der um Fr. 1000.- erhöhte Beitrag der VSA an ARBIDO (neu Fr. 6600.-) wurde gebilligt unter dem Vorbehalt, dass die VSB und die SVD ihre Beiträge ebenfalls erhöhen.

Zustimmung fanden schliesslich die neuen Papiere der Koordinationskommission zu Archivierungsempfehlungen betreffend
- Baunormen-Verordnung
- Konferenz der Kantonalen Energiefachstellen
- "Jugend und Sport".

Fritz Lendenmann

Mitteilungen VSB - Communications de l'ABS

Prüfungskommission - Commission d'examens
Herbstprüfungen 1986 - Examens d'automne 1986

Folgende Kandidaten haben die Prüfungen bestanden:
Les candidats suivants ont réussi les examens:

Ortsgruppe Bern (11 von 12)

Balimann Rita, StUB Bern
Civatti Cornelia, StUB Bern
Frey Marie-Louise, Schweizer Radio Intern.
Gasser Ursula, Oberwalliser Dst. der KB
Sitten
Hartmann Claudia, Eidg. Militärbibl. Bern
Huser Renato, SLB Bern

Limacher Susanne, Allg. Bibl. der GGG,
Basel
Pache Nathalie, Universitätsspital-Bibliothek Bern
Schwery Peter, SLB Bern
Weichelt Mathias, SLB Bern
Zosso Bruno, SLB Bern

Ortsgruppe Zürich (7 von 8)

Boedecker Helga, ETH-Hauptbibliothek
Bossard Marianne, ZB Zürich
Dalessi Cristina, ZB Zürich
Göth Christina, StB Winterthur

Heeb Lilian, Pestalozzigesellsch. Zürich
Schnyder Helen-Maria, Pestalozziges. ZH
Weiss Brigitte, Pestalozzigesellschaft ZH

Groupe régional de la Suisse romande (13)

Borlat Sophie, BCU Dorigny
Bristow Gaye, Cent. univ. écol.
Comte Catherine, BCU Dorigny
Delessert Chantal, Bibl. p. Tous
Fornallaz Michèle, CESSNOV
Gambazzi Martine, Bibl. des Jeunes, Pully
Graf Christian, BCU Lausanne

Macherel Martine, BCU Fribourg
Martinet Isabelle, BM Genève
Michaud Fabienne, BC du Valais
Petoud Chantal, BM Genève
Schmid Françoise, Bon Secours, Genève
Strasser Michèle, BIT

* * *

Compte rendu des séances du comité ABS

Le Comité ABS s'est réuni le 21 janvier 1987 et a traité entre autres les questions:

- L'ABS assume, depuis 1984, la diffusion des **vignettes pour le prêt interbibliothèques d'articles de périodiques**. En décembre dernier, sept grandes bibliothèques médicales suisses ainsi que l'OMS décidaient de rendre obligatoire l'utilisation de ces vignettes pour les commandes d'articles adressées à leurs bibliothèques. Cette décision a suscité diverses réactions. Pour l'essentiel, les critiques insistent sur le fait que des prestations qui jusqu'ici étaient gratuites ou particulièrement peu coûteuses ont tout d'un coup été soumises au paiement d'une taxe préalable particulièrement élevée. D'autre part, le montant minimal exigé (Fr. 5.- pour 20 pages) pose problème. La gestion de ce service devant être autofinancée, certaines critiques s'élèvent également contre le fait qu'une partie de la taxe soit utilisée pour couvrir les frais administratifs liés à la diffusion des vignettes. Le Comité constate qu'en principe le système fonctionne de manière satisfaisante. Dans l'attente d'un budget définitif pour 1987, il ne souhaite pas modifier la règle appliquée pour la couverture des frais administratifs. Il examinera également la possibilité de diviser par deux le montant forfaitaire minimal, soit de passer de Fr. 5.- pour 20 copies à Fr. 2.50 pour 10 copies. Il convient cependant de noter que les charges fixes liées à une opération de prêt interbibliothèques sont pratiquement identiques qu'il s'agisse de copier un ouvrage de deux ou de vingt pages.
- Le Comité s'est occupé de l'ouverture du **cours prévu à Zurich pour les bibliothécaires universitaires** et l'adoption d'un règlement concernant cette formation. Le cours est annoncé dans le présent numéro d'ARBIDO-B.

Le projet de Règlement nécessitant quelques modifications, il fera l'objet d'une nouvelle discussion. Il sera cependant disponible avant le début des cours.

- Le Comité a adopté le **budget pour 1987**. Celui-ci prévoit un modeste excédent des recettes, dû entre autres à l'augmentation des cotisations des membres individuels et collectifs. Une augmentation de Fr. 5000.- de la contribution à Arbido maintient l'excédent des recettes dans d'étroites limites.
- Le Comité a pris connaissance de la constitution du **groupe de travail "transformation des cours" (Kursgestaltung)** dont la création a été décidée lors de l'Assemblée générale de Neuchâtel et qui aura pour mandat d'adapter les cours aux exigences du nouveau programme de formation.
- A l'initiative de la Zentralbibliothek de Zurich, la constitution d'un **groupe de travail pour les questions de sécurité dans les bibliothèques** a été proposée. Il aura essentiellement pour objectif, en cas de problèmes urgents (par exemple vols de documents), de favoriser des contacts rapides entre les bibliothèques concernées. Avec l'accord du Comité, la Zentralbibliothek organisera prochainement une rencontre des personnes qui, dans les bibliothèques, sont responsables de la sécurité.
- Le Comité a pris connaissance du projet **"St. Galler Waldhandschrift"** von Scarpattetti qui devrait être réalisé avec le soutien de la Fondation Pro Helvetia. Réalisé par des calligraphes qui reporteront sur parchemin les textes de divers auteurs s'exprimant sur le thème de la forêt, cet in-folio unique sera exposé dans divers lieux de Suisse. Les textes pourront être lus, mais non copiés de manière à garantir l'aspect unique de ce manuscrit.

Willi Treichler

Mitteilungen SVD - Communications de l'ASD

46. Jahresbericht der SVD 1986

Allgemeine Tätigkeit

Es ist eine Aufgabe der SVD, den Stellenwert von Dokumentalist und Dokumentationsstelle deutlich zu machen. Es muss aber bei der Informationsvermittlung mehr und mehr darauf geachtet werden, dass

Kosten und Nutzen in einem vernünftigen Verhältnis zueinander stehen. Sollen z.B. Computer eingesetzt werden, so ist dafür zu sorgen, dass dieser Einsatz dem Umfeld angepasst und damit auch sinnvoll wird.